

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01534

Numéro SIREN : 395 008 246

Nom ou dénomination : VISIATIV

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2018 sous le numéro de dépôt B2018/015238

Comptes statutaires établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Bilan – Actif

VISIATIV		31/12/2017			31/12/2016
Bilan - Actif en euros		Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3	443 995	-	95 705	348 290
Fonds commercial					344 276
Autres immobilisations Incorporelles	3	147 930	-	123 818	24 112
Avances,acomptes Immob. Incorporelles					46 863
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Matériel transport	3	21 218	-	13 613	7 605
Matériel bureau	3	441 003	-	208 125	232 878
Installations générales, agencements	3	1 300 189	-	283 546	1 016 643
Immobilisations en cours					256 280
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	3	48 744 758	-	8 929 560	39 815 198
Créances rattachées à participations					37 242 240
Autres titres immobilisés	3	460 000		460 000	849 500
Prêts, dépôts et cautionnements	3	66 807		66 807	43 175
Autres immobilisations financières	3	2 526 445	-	2 526 445	1 383 288
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		54 152 345	-	9 654 367	44 497 978
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances, acomptes versés/commandes	4	462 278		462 278	207 410
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés	4	3 956 415	-	156 405	3 800 010
Autres créances	4	15 697 429	-	3 343 317	12 354 112
Capital souscrit et appelé, non versé					9 832 750
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	5	21 645		21 645	153 453
Disponibilités	5	11 213 492		11 213 492	492 511
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	6	675 189		675 189	416 488
TOTAL ACTIF CIRCULANT		32 026 448	-	3 499 722	28 526 726
Frais d'émission d'emprunt à étaler	7	256 081		256 081	299 059
Ecart de conversion actif		737		737	754
TOTAL ACTIF		86 435 610	-	13 154 089	73 281 521
					54 158 888

Bilan – Passif

VISIATIV				
Bilan – Passif en euros		Notes	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	10		2 410 846	2 109 491
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10		35 548 303	21 579 920
Réserves				
Réserve légale	10		210 949	178 481
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	10		-	-
Report à nouveau			6 882 862	2 752 248
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	10		1 439 992	4 163 081
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées	11		57 578	24 382
TOTAL CAPITAUX PROPRES			46 550 529	30 807 603
AUTRES FONDS PROPRES				
Avances conditionnées	12		-	-
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	11		21 645	153 452
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS			21 645	153 452
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12		15 729 017	11 800 787
Emprunts, dettes fin. divers	12		5 626 539	5 528 307
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			146 354	156 597
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13		1 674 043	1 401 184
Dettes fiscales et sociales	13		2 312 838	1 912 783
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13		750 000	1 700 000
Autres dettes	13		36 914	29 175
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance	9		433 400	669 000
TOTAL DETTES			26 709 104	23 197 833
Ecart de conversion passif			243	
TOTAL PASSIF			73 281 521	54 158 888

Compte de résultat

VISIATIV		Notes	31/12/2017	31/12/2016
Compte de résultat en euros				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue	15.1		13 745 284	9 450 996
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			13 745 284	9 450 996
Production immobilisée	15.2		76 430	362 565
Subventions d'exploitation	15.2			31 168
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15.2		258 261	603 385
Autres produits	15.2 / 15.3		1 489 174	1 032 031
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			15 569 149	11 480 144
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	15.4		7 194 225	4 700 642
Impôts, taxes et versements assimilés			528 141	401 798
Salaires et traitements	15.4 / 15.5		5 260 563	4 547 781
Charges sociales	15.4		2 314 698	1 879 263
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3		245 619	123 159
Dotations aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir	7		42 979	1 791
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges	11		21 645	45 077
Autres charges			26 071	7 191
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			15 633 940	11 706 703
RESULTAT D'EXPLOITATION			(64 791)	(226 558)
Produits financiers	16		4 501 031	3 392 864
Charges financières	16		4 838 723	479 171
RESULTAT FINANCIER			(337 692)	2 913 693
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(402 483)	2 687 135
Produits exceptionnels	17		514 082	1 414 761
Charges exceptionnelles	17		460 381	1 378 216
RESULTAT EXCEPTIONNEL			53 701	36 546
Impôts sur les bénéfices	22		(1 788 774)	(1 439 401)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE			1 439 992	4 163 081

ANNEXE

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les états financiers historiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été approuvés par l'assemblée générale tenue le 1^{er} juin 2017. Les comptes clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés le 9 mars 2018 par le conseil d'administration.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à ses filiales AXEMBLE et AXEMBLE SUISSE,
- Des prestations de direction générale facturées aux sociétés du groupe,
- De la refacturation de toutes les dépenses communes prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales.

Adresse du siège social :

26 rue Benoît Bennier 69260 CHARBONNIERES

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 395 008 246

La société VISIATIV est ci-après dénommée la « Société ».

Introduction en Bourse sur le marché Alternext de Euronext Paris

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext de Paris le 28 mai 2014 suite à la décision du conseil d'administration, réuni le 22 mai 2014, concernant la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et a constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation.

1.2 Evènements marquants de l'exercice 2017

Evolution des participations sur l'exercice 2017

- Souscription au capital de la société STRATEGEEEX à hauteur de 19,05 % en octobre 2017.
- Souscription au capital de la société GLOWBL à hauteur de 2,43 % en novembre 2017.
- Augmentation en juin 2017 du pourcentage de détention dans le capital de LYNKOA, passant de 29,23 % à 100 %.
- Souscription au capital de la société NUMVISION, puis acquisition complémentaire de titres de la société NUMVISION en mai 2017, portant le pourcentage total de détention à 60,03 %.
- Prise de participation à hauteur de 66,51 % dans le capital social de la société SPREADING APPS en juillet 2017.
- Souscription au capital de la société AIM CP à hauteur de 19,96 % en 6 novembre 2017.
- Souscription au capital de la société VISIATIV 3D PRINTING à hauteur de 50,06 % en novembre 2017.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de LINKSOFT en mars 2017, passant de 27,04 % à 28,89 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de KALISTA en janvier 2017, passant de 50,82 % à 100 %.

Augmentation de capital par émission d'actions

Aux termes des décisions du Directeur Général en date du 11 décembre 2017 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2017, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 25 mai 2016, il a été constaté une augmentation du capital par voie d'offre au public avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 301 355,40 € par l'émission de 502 259 actions ordinaires nouvelles de 0,60 € de valeur nominale chacune, émises au prix de 30,00 € par action, représentant une souscription, prime d'émission incluse, d'un montant de 15 067 770 €, soit avec une prime d'émission globale de 14 766 414,60 €. Le capital de la société VISIATIV est ainsi porté de 2 109 490,80 € à 2 410 846,20 €, divisé en 4 018 077 de 0,60 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Autres évènements marquants de l'exercice 2017

Obtention de deux emprunts auprès de la BPI pour un montant total de 4 M€, à échéance en 2024, souscrits dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2017

La société VISIATIV a reçu une notification pour un contrôle URSSAF le 18 décembre 2017, portant sur les exercices 2015 à 2017. Le contrôle a débuté le 7 février 2018.

La société VISIATIV est entrée en négociation exclusive pour l'acquisition du cabinet international de conseil en innovation ABGI Group.

L'assemblée générale spéciale des porteurs du 26 janvier 2018 a autorisé, sous la condition suspensive du rachat de la totalité des actions de préférence de catégorie « ADP 2012 » par la société ALLIATIV, la conversion des 450 660 actions de préférence de catégorie « ADP 2012 » en actions ordinaires de la société, selon une parité d'une action de préférence de catégorie « ADP 2012 » pour une action ordinaire.

Prise de participation majoritaire (70%) dans la start-up Timelab, éditeur d'une plateforme d'analyse de données, permettant d'enrichir la suite Moovapps dans l'internet des objets et le Big Data

Projet d'acquisition d'un distributeur SOLIDWORKS basé en zone non francophone pour accélérer le développement à l'international.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la société VISIATIV ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (Règlement ANC 2017-01 homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2017).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

ODICEO

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences, marques et logiciels.
Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels	1 à 3 ans

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations générales, agencements, aménagements	4 à 8 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 4 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans - Linéaire
Mobilier	3 à 8 ans – Linéaire

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement des titres de participation détenus par la société et de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français.

La valeur bilancielle des titres de participation fait l'objet chaque année d'une comparaison avec leur valeur d'inventaire. Si cette dernière est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée sur la base des capitaux propres de la filiale, des perspectives de croissance, des plus-values latentes, et prend en considération l'environnement économique.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres et font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur cinq ans à compter de la date d'acquisition des titres.

2.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée essentiellement des avoirs disponibles sur des comptes bancaires libellés en euros.

2.7 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « Ecart de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.8 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les obligations de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.9 Indemnités de départs à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux indemnités de départs à la retraite sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan (cf. note 20.1).

2.10 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 000 euros conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

A compter du 25 septembre 2017, en accord avec l'intermédiaire, le contrat de liquidité a été porté à une valeur de 300 000 euros.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées à l'actif du bilan, dans les autres immobilisations financières. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 2 169 actions pour une valeur de 93 K€.

Les pertes et profits sur la période se sont élevés à +46 K€. Le solde espèces du contrat de liquidité s'élève à 226 K€.

2.11 Subventions publiques à recevoir

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 12.

Bien que les normes françaises préconisent de les comptabiliser comme des quasi-fonds propres en tant qu'avances conditionnées, choix retenu par la quasi-totalité des autres sociétés du secteur, la Société estime que les montants reçus constituent des dettes, notamment en raison de l'existence d'un calendrier de remboursement et du remboursement des premières échéances déjà réalisé. Ainsi, la société a adopté un traitement différent consistant à les comptabiliser en dettes financières. Les échéanciers de remboursement ainsi que les remboursements déjà réalisés sont par ailleurs indiqués en note 12.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.12 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016, les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

2.13 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des prestations de directions facturées aux filiales de la société et de la refacturation des dépenses prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales. La reconnaissance du revenu est réalisée sur l'exercice au cours duquel la prestation est exécutée.

2.14 Frais de logiciels R&D

Les frais de logiciels prennent en considération les coûts de production liés aux projets de développement internes de logiciels (coûts salariaux et coûts externes de sous-traitance).

La société VISIATIV immobilise ces frais de R&D dans la mesure où :

- la faisabilité technique des projets est avérée,
- l'entreprise a l'intention d'achever les projets immobilisés, de les utiliser, et/ou de les vendre,
- l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre les projets,
- l'entreprise dispose des ressources appropriées pour achever les projets,
- l'immobilisation incorporelle créée générera des avantages économiques futurs,
- le coût de chaque projet peut être évalué de façon fiable.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a immobilisé 76 430 euros de frais de développement. Un produit d'exploitation est comptabilisé pour un montant équivalent.

A la fin de chaque exercice, la société vérifie, pour les frais de développement antérieurement immobilisés, que les conditions d'activation sont toujours respectées.

Ces dépenses sont amorties sur une durée de cinq ans à compter de la date de mise en service du logiciel développé.

2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel. Le détail des éléments exceptionnels apparaît en note 17 de l'annexe aux comptes annuels.

Les cessions de titres de participation sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Les abandons de comptes courants consentis aux filiales, lorsqu'il en existe, sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	31/12/2017
Frais d'établissement et de développement				0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	529 458	62 468		591 925
Total immobilisations incorporelles	529 458	62 468	0	591 925
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0
Installations générales, agencements, aménagements	435 639	894 780	30 231	1 300 189
Matériel de transport	20 679	539		21 218
Matériel de bureau, informatique, mobilier	251 300	189 702		441 003
Immobilisations corporelles en cours	0			0
Total immobilisations corporelles	707 618	1 085 022	30 231	1 762 409
Autres participations	44 544 840	4 199 918		48 744 758
Autres titres immobilisés	849 500	60 000	449 500	460 000
Prêts, dépôts et cautionnements	493 317	564 688	191 793	866 212
Autres immobilisations financières	933 146	1 138 478	344 583	1 727 040
Total immobilisations financières	46 820 803	5 963 084	985 876	51 798 010
TOTAL	48 057 879	7 110 574	1 016 107	54 152 345

L'augmentation du poste « Autres participations » est liée aux acquisitions réalisées au cours de l'exercice :

- Strategieex :	400 K€
- Glowbl :	250 K€
- Lynkoa :	291 K€
- Numvision	453 K€
- Spreading Apps :	1 615 K€
- AIM CP :	461 K€
- Visiativ 3D Printing :	201 K€
- Linksoft	20 K€
- Kalista	509 K€
Total des acquisitions :	4 200 K€

Les immobilisations financières à la clôture sont principalement composées des titres consolidés (environ 40 818 K€), d'emprunts obligataires pour 460 K€, des dépôts et cautionnements (environ 632 K€), des prêts sans intérêts relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction (environ 67 K€) et d'actions propres (environ 1 669 K€).

Le solde en espèces restant issu du contrat de liquidité s'élève à 226 K€ au 31 décembre 2017.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017	Valeurs nettes 31/12/2017
Frais d'établissement et de développement	0			0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	138 319	81 204		219 523	372 401
Total immobilisations incorporelles	138 319	81 204	0	219 523	372 402
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0	0
Installations générales, agencements, aménagements	179 359	105 132	945	283 546	1 016 643
Matériel de transport	8 961	4 653	0	13 613	7 605
Matériel de bureau, informatique, mobilier	153 495	54 630		208 125	232 878
Immobilisations corporelles en cours	0			0	0
Total immobilisations corporelles	341 814	164 415	945	505 284	1 257 125
Autres participations	7 302 600	1 676 280	49 320	8 929 560	39 815 199
Autres titres immobilisés	0			0	460 000
Prêts, dépôts et cautionnements	0			0	866 212
Autres immobilisations financières	0			0	1 727 040
Total immobilisations financières	7 302 600	1 676 280	49 320	8 929 560	42 868 450
TOTAL	7 782 733	1 921 899	50 265	9 654 367	44 497 978

Détail des provisions des autres participations

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION (montants en euros)	31/12/2017			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Titres VISIATIV SOFTWARE	7 206 441			7 206 441
Titres VISIATIV SOLUTION	-	1 432 443		1 432 443
Titres LYNKOA	4 320		4 320	-
Titres LYNKSOFT	-			-
Titres autres	91 839	243 837	45 000	290 676
TOTAL	7 302 600	1 676 280	49 320	8 929 560

Autres Obligations Convertibles

- Emprunt obligataire LYNKOA

La société a souscrit 21 040 obligations convertibles d'une valeur nominale de 18,75 euros chacune, émises par la société LYNKOA en date du 16 mai 2014.

Ces obligations pouvaient être converties jusqu'au 16 mai 2020. Elles bénéficiaient pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 6 %.

La totalité des obligations a fait l'objet d'un remboursement en date du 22 décembre 2017. Les obligations non converties ont bénéficié d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 5 % l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

- **Emprunt obligataire SIMLINX**

La société a souscrit 5 500 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, émises par la société SIMLINX en date du 27 décembre 2013.

Ces obligations pouvaient être converties jusqu'au 27 décembre 2019.

La totalité des obligations a fait l'objet d'un remboursement en date du 22 décembre 2017. Elles ont bénéficié pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 6 %. Les obligations non converties ont bénéficié d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 5% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

- **Emprunt obligataire STRATEGEEEX**

La société a souscrit 350 000 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 euros chacune, émises par la société STRATEGEEEX en date du 27 décembre 2013.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 27 décembre 2019. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 6 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 5% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

- **Emprunt obligataire LINKSOFT (2015)**

La société a souscrit 1 250 obligations convertibles d'une valeur nominale de 40 euros chacune, émises par la société LINKSOFT en date du 19 janvier 2015.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 19 janvier 2020. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 5 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 6% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

- **Emprunt obligataire LINKSOFT (2017)**

La société a racheté auprès du prêteur initial, le 10 janvier 2017, 1 500 obligations convertibles d'une valeur nominale de 40 euros chacune, émises par la société LINKSOFT en date du 19 janvier 2015.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 19 janvier 2020. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 5 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 6% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

Note 4 : Créances

4.1 Créances clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Clients et comptes rattachés	3 956 415	2 637 723
Dépréciation des clients et comptes rattachés	156 405	156 405
Total net des clients et comptes rattachés	3 800 010	2 481 318

4.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2017.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2017		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Prêts	66 807		66 807
Autres immobilisations financières	2 526 445		2 526 445
Total de l'actif immobilisé	2 593 252	0	2 593 252
De l'actif circulant			
Créances clients	3 956 415	3 773 938	182 477
Personnel et comptes rattachés	800	800	
Etat - Crédit Impôt	4 813 395	952 385	3 861 010
Taxe sur la valeur ajoutée	366 942	366 942	
Divers	13 115	13 115	
Groupe et associés	10 503 177	9 604 685	898 492
Débiteurs divers	0	0	
Total de l'actif circulant	19 653 844	14 711 865	4 941 979
Charges constatées d'avance	675 189	675 189	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	256 081	42 962	213 119
Total général	23 178 366	15 430 016	7 748 350

Crédits d'impôt

Le poste « Total de l'actif circulant » inclut une créance de Crédit d'Impôt d'un montant de 4 813 395 € qui se décompose comme suit :

Année de la créance	Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	Réduction d'Impôt Mécénat	Total des crédits d'impôts
2014	678 355	274 030		952 385
2015	481 243	306 548		787 791
2016	1 012 467	400 345	4 350	1 417 162
2017	1 086 582	565 845	3 630	1 656 057
TOTAL	3 258 647	1 546 768	7 980	4 813 395

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative aux crédits d'impôts est imputable sur l'impôt sur les sociétés ou remboursable au bout de 3 ans, les réductions d'impôt sont imputables sur l'impôt sur les sociétés des cinq exercices suivant leur constatation.

Comptes courants

COMPTES COURANTS	Créance au 31/12/2017	Provision pour dépréciation au 31/12/2016	Dotations	Reprise	Provision pour dépréciation au 31/12/2017	Créance nette
SIMLINX	-	110 115		110 115	-	-
LINKSOFT	470 000				-	470 000
RESEAU HUMAIN	35 000				-	35 000
SOLO SOLUTION AUTONOME	226 448					226 448
SOLO SERVICES	1 931					1 931
VSSB	176 325				-	176 325
VISIATIV HOSTING	335 000					335 000
VISIATIV SOLUTIONS	2 444 825		2 444 825		2 444 825	-
AIM CP	200 000					200 000
VISIATIV SOFTWARE	5 043 030				-	5 043 030
NUMVISION	220 000					220 000
AXEMBLE SUISSE	1 485					1 485
VISIATIV AFRICA	898 492	574 911	323 581		898 492	-
VISIATIV MAROC	353 433				-	353 433
INTERETS COURUS	97 209				-	97 209
TOTAL	10 503 178	685 026	2 768 406	110 115	3 343 317	7 159 860

Note 5 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE NETTE (Montants en euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur d'usage	Valeur vénale	Valeur comptable	Valeur vénale
SICAV Monétaire				
Actions propres	21 645	59 232	153 453	330 900
Comptes à terme				
Comptes bancaires et caisse	11 086 875		492 511	
Instruments financiers de couverture	126 617			
Concours bancaires courants	(6 770)		(8 258)	
TOTAL	11 228 367		637 706	

5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond

En application de l'article 16.3.2 du contrat de crédit du 14 décembre 2016 conclu entre :

- VISIATIV, VISIATIV HOSTING et VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDINGS d'une part, et
- SOCIETE GENERALE, CREDIT LYONNAIS, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST, CIC LYONNAISE DE BANQUE et CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES d'autre part,

La société VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dettes couvertes	Montant total de la dette au 31/12/2017 (en €)	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte (en €)	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIETE GENERALE	LCL	CIC	CAISSE D'EPARGNE
Prêt de Refinancement	5 314 286	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 350 000	100%				
			VSSB	14/06/2017	14/03/2022	1 200 000	100%		1 200 000		1 200 000
			VISIATIV HOSTING	14/06/2017	14/03/2022	1 650 000	100%	1 650 000			
Total prêt de Refinancement	5 314 286					6 200 000	100%	1 650 000	1 200 000	2 150 000	1 200 000
Capex Linéaire	6 179 500	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	52%		3 200 000		
Capex Infini	6 179 500	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	52%	3 200 000			
Total des tirages Capex	12 359 000					6 400 000	52%	3 200 000	3 200 000	0	0

Note 6 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 675 189 euros.

Note 7 : Charges à étaler

La société a opté pour l'étalement des frais d'émission des emprunts souscrits le 14 décembre 2016. Ces frais, répartis sur sept ans conformément à la durée des emprunts correspondants, s'élèvent à 300 850 euros.

Le traitement comptable consiste à comptabiliser un transfert de charge pour l'intégralité des frais à étaler (300 850 euros) et de constater chaque année une dotation aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir.

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Total
Dotation annuelle (en euros)	1 791	42 962	42 962	42 962	43 079	42 962	42 962	41 171	300 850

Note 8 : Produits à recevoir

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	31/12/2017
Factures à établir axemble	1 140 129
Factures à établir axemble suisse	40 101
Factures à établir clients hors groupe	267 625
TOTAL	1 447 855

Produits à recevoir sur autres créances	31/12/2017
Intérêts des comptes courants à recevoir	97 209
Produits à recevoir	13 115
TOTAL	110 324

Note 9 : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de prestations ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 433 400 euros.

Note 10 : Capitaux propres

Note 10.1 Variations des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2017 s'analyse comme suit :

Variation des capitaux propres Montant en euros	Capital		Primes d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres
	Nombre d'actions	Capital					
Au 31 décembre 2016	3 515 818	2 109 491	21 579 920	2 930 729	4 163 081	24 382	30 807 603
Affectation du résultat 2016				4 163 081	(4 163 081)		-
Résultat net 2017					1 439 992		1 439 992
Emission d'actions	502 259	301 355	13 968 383				14 269 738
Amortissement dérogatoire						33 196	33 196
Au 31 décembre 2017	4 018 077	2 410 846	35 548 303	7 093 810	1 439 992	57 578	46 550 529

Note 10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

Le capital social est fixé à la somme de 2 410 846 €. Il est divisé en 3 567 417 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,60 €, de 450 660 actions de préférence ADP2012-1 d'un montant nominal de 0,60 €.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2017	31/12/2016
Capital (en euros)	2 410 846	2 109 491
Nombre d'actions	4 018 077	3 515 818
Valeur nominale (en euros)	0,60	0,60

Actions de préférences ADP2012-1

Conformément à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2012, la société a émis 225 330 actions de préférences ADP2012. Celles-ci ont été transformées pour s'établir à 450 660 actions suite à la modification du nominal du capital social.

Les avantages particuliers attachés aux actions de préférence ADP2012 sont :

- Droit à un dividende prioritaire, pour l'exercice clos après le 1er janvier 2018 et pour chacun des exercices suivants ;

Ces actions de préférence ont été intégralement converties en actions ordinaires en janvier 2018.

Note 10.3 Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Note 10.4 Augmentation de capital

Aux termes des décisions du Directeur Général en date du 11 décembre 2017 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2017, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 25 mai 2016, il a été constaté une augmentation du capital par voie d'offre au public avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 301 355,40 € par l'émission de 502 259 actions ordinaires nouvelles de 0,60 € de valeur nominale chacune, émises au prix de 30,00 € par action, représentant une souscription, prime d'émission incluse, d'un montant de 15 067 770 €, soit avec une prime d'émission globale de 14 766 414,60 €.

Le capital de la société VISIATIV est ainsi porté de 2 109 490,80 € à 2 410 846,20 €, divisé en 4 018 077 actions de 0,60 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Les frais liés à l'émission de ces actions ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 798 031 euros.

Note 11 : Provisions

Note 11.1 Provisions pour risques et charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (montant en euros)	31/12/2017			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour attribution d'actions gratuites	153 452	33 981	165 788	21 645
TOTAL	153 452	33 981	165 788	21 645

Une provision pour attribution d'actions gratuites est constatée dans les comptes clos le 31 décembre 2017 afin de prendre en considération la sortie d'actif probable liée à l'attribution définitive des actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition fixée au 15 décembre 2019.

Note 11.2 Provisions pour dépréciations

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (montant en euros)	31/12/2017			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions sur comptes clients	156 404	0	0	156 404
Provisions sur comptes financiers	685 026	2 768 407	110 115	3 343 317
TOTAL	841 430	2 768 407	110 115	3 499 721

Note 11.3 Provisions réglementées

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en euros)	31/12/2017			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires	24 382	33 196	0	57 578
TOTAL	24 382	33 196	0	57 578

Note 12 : Dettes financières

Note 12.1 Restructuration de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de six millions deux cent mille euros (6.200.000 EUR), dont 3 350 000 euros au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;

- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

A la date du 14 décembre 2016, le prêt portant sur le refinancement de la dette a été débloqué pour un montant total de 6 200 000 euros, réparti comme suit entre les sociétés emprunteuses :

- VISIATIV :	3 350 000 euros
- VSSB :	1 200 000 euros
- VISIATIV HOSTING :	1 650 000 euros

Cet emprunt est remboursé par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2017, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV :	2 871 429 euros
- VSSB :	1 028 571 euros
- VISIATIV HOSTING :	<u>1 414 286 euros</u>
Total de la dette :	5 314 286 euros

A la date du 31 décembre 2017, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 12 359 000 euros, dont 5 959 000 euros débloqués au titre du présent exercice. Ce crédit sera remboursé en douze échéances semestrielles, pour la première fois le 14 juin 2018. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2017, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV :	7 150 000 euros
- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES :	<u>5 209 000 euros</u>
Total de la dette :	12 359 000 euros

Note 12.2 Dettes financières

Evolution des dettes financières (Montant en euros)	Emprunts	Dettes financières diverses	Avances remboursables	Total
Au 31 décembre 2016	11 800 787	5 528 307	0	17 329 095
(+) Encaissement	4 767 588	6 143 944		10 911 532
(-) Remboursement	-839 358	-6 045 712		-6 885 070
(+/-) Autres mouvements				0
Au 31 décembre 2017	15 729 017	5 626 539	0	21 355 557
<i>Dont dettes à moins d'un an</i>	<i>1 561 994</i>	<i>5 626 539</i>	<i>0</i>	
<i>Dont dettes de 1 à 5 ans</i>	<i>8 517 620</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	
<i>Dont dettes à plus de 5 ans</i>	<i>5 649 404</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	

Le poste dettes auprès des établissements de crédit se décompose comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Type de taux	Taux	Date début	Date fin	Part - 1 ans	de 1 à 5 ans	> 5 ans
EMPRUNT VIS BPI SG 1500K€ INNO	1 500 000	Fixe	1,82%	31/03/2017	31/03/2024	0	1 125 000	375 000
EMPRUNT VISIATIV BPI SG 1500K€	1 350 000	Fixe	2,46%	15/06/2015	30/06/2022	300 000	1 050 000	0
EMPRUNT VISIATIV SG	2 871 429	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	14/12/2016	14/12/2023	478 572	1 914 286	478 571
EMPRUNT VISIATIV OSEOCIC 850K€	340 000	Fixe	4,31%	28/12/2012	31/12/2019	170 000	170 000	
EMPRUNT VISIATIV SG 6400K€	6 400 000	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	29/12/2016	14/12/2023	533 333	2 133 334	3 733 333
EMPRUNT VISIATIV BPI 2500K€	2 500 000	Fixe	1,83%	28/02/2017	28/02/2024	0	1 875 000	625 000
EMPRUNT VISIATIV SG 750K€	750 000	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	29/12/2016	14/12/2023	62 500	250 000	437 500
INT COURUS SUR EMPRUNTS	10 819					10 819		
INTERETS COURUS A PAYER	6 770					6 770		
TOTAL	15 729 017					1 561 994	8 517 620	5 649 404

Note 12.3 Dettes diverses

Les dettes diverses sont essentiellement constituées des comptes courant intragroupe pour un montant de 5 626 K€, dont :

- 5 531 K€ pour la société VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE
- 79 K€ pour les intérêts courus sur comptes courants groupe
- 16 K€ de dettes diverses

Note 13 : Echéances des dettes d'exploitation à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2017			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 674 043	1 674 043		
Personnel et comptes rattachés	729 170	729 170		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	655 560	655 560		
TVA, autres impôts, taxes et versements assimilés	928 109	928 109		
Fournisseurs d'immobilisations	750 000	750 000		
Produits constatés d'avances	433 400	433 400		
Autres dettes	36 914	36 914		
TOTAL	5 207 195	5 207 196	0	-

Note 14 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit à la clôture du présent exercice :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs - Factures non parvenues	703 989
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	703 989
Dettes fiscales et sociales	
Personnel - Frais de déplacements à payer	9 804
Personnel - Provision congés payés	383 895
Personnel - Commissions à payer	210 277
Personnel - Primes à payer	125 194
Charges sociales - Congés payés	169 682
Charges sociales à payer	168 289
Etat - Charges à payer	216 569
Total dettes fiscales et sociales	1 283 710
Intérêts courus sur emprunts	
Intérêts courus à payer	6 770
Intérêts courus sur dettes diverses	78 473
Autres dettes	24 000
Total autres dettes	109 243
TOTAL	2 096 942

Note 15 : Résultat d'exploitation

Note 15.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

NATURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits des activités annexes	13 745 284	9 450 996
TOTAL	13 745 284	9 450 996

Note 15.2 Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Production immobilisée	76 430	362 565
Suvention d'exploitation		31 168
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	258 261	603 385
Autres produits divers	1 489 174	1 032 031
TOTAL	1 823 865	2 029 149

DETAIL DES AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Redevances de marques	1 443 126	972 373
Autres produits divers gestion	2 373	196
Crédit d'impôt recherche	43 675	59 462
TOTAL	1 489 174	1 032 031

REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS, TRANSFERTS DE CHARGES (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Reprise provision clients		
Avantages en nature alloués aux salariés	78 291	74 530
Transfert de charges sur frais d'émission d'emprunts à étaler		300 850
Autres transferts de charges d'exploitation (a)	179 970	228 005
TOTAL	258 261	603 385

(a) dont 61 K€ de dégrèvement de CVAE, 52 K€ de refacturations de congés payés suite à transferts de personnel et 22 K€ de charge d'attribution d'actions gratuites.

Note 15.3 Crédit d'impôt recherche

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a procédé à des opérations de recherches et de développements. A ce titre, elle bénéficie d'un crédit d'impôt d'un montant de 43 675 euros.

Conformément aux méthodes appliquées par le groupe VISIATIV, ce crédit d'impôt est comptabilisé dans les autres produits d'exploitation.

Note 15.4 Charges d'exploitation

Charges externes

Les charges externes se décomposent de la manière suivante :

CHARGES EXTERNES (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Sous-traitance, études et recherches	487 059	442 006
Rémunérations Interm. Honoraires	558 009	578 577
Honoraires propriété intellectuelle		0
Déplacements, Missions et Réceptions	523 179	399 193
Primes d'assurances	164 389	154 696
Locations immobilières	2 495 835	1 100 355
Frais postaux et télécommunications	138 051	47 196
Publicité, Relations extérieures	1 951 384	1 270 280
Entretien et réparation	333 195	205 889
Services bancaires	140 992	287 067
Prestations groupe		0
Autres charges	402 133	215 384
TOTAL	7 194 225	4 700 642

Frais de personnel

Les frais de personnel se décomposent de la manière suivante :

FRAIS DE PERSONNEL (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Salaires	5 260 563	4 547 781
Charges sociales	2 314 698	1 879 263
TOTAL	7 575 261	6 427 044

Note 15.5 Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le CICE est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel. Le montant du CICE pris en compte dans les comptes clos le 31 décembre 2017 s'élève à 90 773 € pour la société VISIATIV.

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société et ainsi lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

Note 16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Gains de change	7 633	2 548
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	136 754	50 470
Produits financiers de participations	4 197 209	3 065 931
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions	159 435	279 011
TOTAL	4 501 031	3 392 864

CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Pertes de change	0	5 372
Dotations provisions financières	4 444 686	161 839
Charges d'intérêts	380 554	311 960
Autres charges financières	13 483	-
TOTAL	4 838 723	479 171

Note 17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits de cession des éléments de l'actif	20 080	1 273 143
Autres produits exceptionnels (a)	494 002	141 618
TOTAL	514 082	1 414 761

(a) Dont :

- Produit à recevoir sur refacturation de la charge liée à l'attribution d'actions gratuites : 12 K€
- Boni rachats actions propres : 316 K€
- Reprise de provision pour attribution d'actions gratuites : 166 K€

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	29 287	1 162 827
Dotations exceptionnelles aux amortissements	45 532	124 256
Autres charges exceptionnelles (a)	385 562	91 133
TOTAL	460 381	1 378 216

(a) Dont :

- Provision pour risques et charges sur attribution d'actions gratuites : 12 K€
- Provision pour attribution actions propres : 121 K€
- Mali sur rachats d'actions propres : 174 K€

Note 18 : Parties liées

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

Information (en euros)	Intégration globale	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales intégrées globalement et autres parties liées	14 510 326	138 625
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales intégrées globalement et autres parties liées	143 408	86 120
Dividendes	4 100 000	
Créances rattachées à des participations	12 625 765	792 873
Dettes rattachées à des participations	5 623 518	18 360

Certains des locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 700 K€. Les loyers correspondent à des loyers de marchés, sur la base d'évaluations rendues par des experts indépendants.

Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Conseil d'administration le Président du Conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des dirigeants, en euros	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération fixe annuelle	455 278	455 290
Rémunération variable	130 000	130 000
Jetons de présence	65 666	64 208
Avantages en nature Véhicule	14 971	14 971
Avantages en nature GSC Chômage	11 609	11 428
TOTAL	677 524	675 897

Note 19 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société au cours du dernier exercice sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	Exercice 2017	Exercice 2016
Cadres	55	41
Non Cadres	29	21
TOTAL	84	62

Note 20 : Engagements donnés

Note 20.1 Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de VISIATIV en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constituent un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé à la date de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2017		31/12/2016	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans		Départ volontaire à 65/67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	1,41%		1,50%	
Table de mortalité	INSEE 2017		INSEE 2015	
Taux de revalorisation des salaires	2,0%		1,50%	
Taux de turn-over	Turn over interne		Turn over interne	
Taux de charges sociales	44%	44%	44%	44%

Montant de l'engagement

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	31/12/2017	31/12/2016
Montant des engagements	326 791	246 972

Note 20.2 Avals et cautions

1 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE pour deux contrats de prêt OSEO. Au 31 décembre 2017, le solde du financement restant à rembourser chez VISIATIV SOFTWARE s'élève à 168 750 euros, correspondant au solde dû sur un seul des deux contrats, l'autre ayant été soldé sur le présent exercice. Le contrat restant est dans la phase de remboursement suite à la réalisation des projets.

2 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VSSB pour un emprunt d'un montant initial de 1 200 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2017, le solde du financement restant à rembourser par VSSB s'élève à 1 028 571 euros.

3 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV HOSTING pour un emprunt d'un montant initial de 1 650 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2017, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV HOSTING s'élève à 1 414 286 euros.

4 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES pour un emprunt d'un montant initial de 5 209 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2017, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES s'élève à 5 209 000 euros.

Note 20.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe « 12.2. Restructuration de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- VISIATIV HOSTING
- SOLO SOLUTION AUTONOME

Note 20.4 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation SOLO SOLUTION AUTONOME

Le 29 décembre 2016, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société SOLO SOLUTION AUTONOME pour un prix de base de 6 400 000 euros, auquel s'ajouteront deux compléments de prix en cas de réalisation par la société des objectifs ci-après identifiés :

- Un premier complément de prix d'un montant maximum de 750 000 euros dû en fonction du montant du résultat d'exploitation que réalisera la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, payable au plus tard le 31 mars 2017 ;
- Un second complément de prix d'un montant maximum de 750 000 euros dû en fonction du montant du résultat d'exploitation que réalisera la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, payable au plus tard le 31 mars 2018.

Au 31 décembre 2017, le complément de prix payable au 31 mars 2018 a été inscrit en titres de participations pour un montant de 750 000 euros, par le crédit d'un compte de dette sur immobilisations. Le complément de prix d'un montant de 750 000 euros exigible au 31 mars 2017 a été payé au cours du présent exercice.

Note 20.5 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation SPREADING APPS

Le 10 juillet 2017, la société VISIATIV a acquis 66,51 % des titres de la société SPREADING APPS pour un prix de base de 1 599 988 euros, auquel s'ajoute un complément de prix en cas de réalisation par la société des objectifs ci-après identifiés :

- Un complément de prix progressif et linéaire d'un montant maximal de cent cinquante mille (150 000) euros égale à la moitié de l'Excédent Brut d'Exploitation, retraité à la méthode comptable constante, réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, l'Excédent Brut d'Exploitation de la société SPREADING APPS est négatif et à ce titre aucun complément de prix n'est dû par la société VISIATIV.

Note 20.6 Covenants bancaires

Suite à la mise en place du contrat de syndication bancaire, la société s'engage jusqu'à ce que toutes les sommes aient été intégralement payées et remboursées, à respecter les engagements financiers ci-dessous :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31/12/2016	R1 < 1,00	R2 < 3,50
31/12/2017		R2 < 3,00
31/12/2018		R2 < 2,50
31/12/2019		
31/12/2020		
31/12/2021		
31/12/2022		

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ration de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :
Dettes Financières brutes consolidées / EBE Consolidé

Note 20.7 Baux commerciaux

Locations Immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2017 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Ville	Superficie (en m2)	Emplacements de parking	Début du bail	Fin de bail	Durée	Montant annuel du loyer (HT)	Montant du dépôt de garantie (HT)	Montant annuel du loyer (HT)	Montant du dépôt de garantie (HT)	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
										A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Grenoble	320	6	01/10/2017	30/09/2026	9 ans	8 800	8 800	35 200	8 800	35 200	61 624
AIX	771,6	34	01/01/2017	31/12/2025	9 ans	78 125	26 042	104 166	26 042	104 166	104 166
LABEGE	311	11	01/05/2016	30/04/2025	9 ans	43 899	10 885	43 540	10 885	43 899	14 433
Paris Est	95,5	1	01/03/2012	28/02/2021	9 ans	17 897	4 523	18 050	4 523	2 893	-
Charbonnières 2 (N° 24)	342	13	17/02/2014	16/02/2023	9 ans	47 880	11 970	47 880	11 970	47 880	54 045
Charbonnières 1 (N° 26)	733,34		01/01/2012	31/12/2021	9 ans	270 984	67 746	266 303	66 576	270 984	
Charbonnières 2 (N°28)	1572	59	15/09/2011	14/09/2020	9 ans	238 342	60 174	220 000	55 500	238 342	406 161
Charbonnières 2 (N°22)	975,78	33	01/10/2016	30/09/2025	9 ans	165 883	41 471	165 883	41 471	165 883	124 071
Bordeaux	404		01/10/2017	30/09/2026	9 ans	5 950	5 950	23 800	5 950	5 950	10 417
Paris Gare de Lyon	615	5	14/02/2017	13/02/2026	9 ans	231 490	69 447	277 788	69 447	231 490	260 030
										1 146 687	1 034 947

Note 20.8 Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2017 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	86 903	80 291
Matériel informatique	189 549	490 091
Total de l'engagement	276 452	570 382

Note 20.9 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), Visiativ Hosting (actionnaire unique de la société NC2), Spreading Apps et Numvision bénéficient d'une option de vente de leur action, et la société Visiativ à l'obligation d'achat des titres des minoritaires. L'exercice de ses options est défini dans le calendrier suivant :

	Iporta	NC2	Spreading Apps	Numvision
Période de l'option de vente par les minoritaires	Du 1er mai au 31 juillet 2019 Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	Du 1er mai au 31 juillet 2020 Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment jusqu'au 31 décembre 2027	A tout moment
Obligation d'achat par Visiativ	A tout moment en cas de : - départ retraite, - incapacité, - décès, - départ de l'entreprise	A tout moment en cas de : - départ retraite, - incapacité, - décès, - départ de l'entreprise	Du 1er Janvier 2028 au 30 Juin 2028	Du 1er Avril 2022 au 31 Mars 2023

Pour les sociétés VSSB et Visiativ Hosting, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6m€ pour Iporta et 1,1m€ pour NC2),
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société Spreading Apps, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 1.6m€,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette
- Multiple du MRR (facturation mensuelle au titre des abonnements) moyen sur 12 mois +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est supérieur à 1.7 ME
- Un prix fixe de l'action +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est inférieur à 1.7 ME

Ces montants peuvent être décoté en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2019.

Pour la société Numvision, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un prix fixe de l'action (soit 0.3m€)
- Multiple du REX +/- Trésorerie Nette – Produits constatés d'avance

Ces montants peuvent être décoté en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2018.

Note 21 : Engagements reçus

21.1 Abandons de créances accordés

La société a accordé des abandons de créances à ses filiales, assortis de clauses de retour à meilleure fortune.

Le détail des engagements reçus à la date du 31 décembre 2017 s'établit comme suit :

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Définition de la clause de RMF	Solde de la créance au 31/12/2017
FEALINX (ex-CADESIS)	2009	10 ans	31/12/2019	A	835 593
VISIATIV SOFTWARE	2009	10 ans	31/12/2019	B	732 496
VISIATIV SOFTWARE (1)	2010	10 ans	31/12/2020	C	238 953
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2010	10 ans	31/12/2020	C	113 166
FEALINX (ex-CADESIS)	2010	10 ans	31/12/2020	C	779 710
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2011	10 ans	31/12/2021	C	795 472
VISIATIV SOFTWARE (3)	2011	10 ans	31/12/2021	C	421 151
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2012	10 ans	31/12/2022	C	911 707
VISIATIV SOFTWARE (3)	2012	10 ans	31/12/2022	C	429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2013	10 ans	31/12/2023	D	622 882
Totaux					5 880 916

- (1) Reprise des engagements initialement supportés par la société ASPRESSO
- (2) Reprise des engagements initialement supportés par la société MINDEEX
- (3) Reprise des engagements initialement supportés par la société QEEX

A - Le retour à meilleure fortune est défini dans les conditions suivantes :

- La constatation de capitaux propres supérieurs au capital social ;
- La créance renaîtrait à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance ;
- L'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution serait toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social ;
- Le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

Les conditions du retour à meilleure fortune ne sont pas remplies par la société FEALINX au 31 décembre 2017.

B - La meilleure fortune suppose la constatation d'un résultat net d'au moins deux cents mille euros. La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître le résultat d'au moins 200 000 euros, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. La reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que le résultat net de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution reste positif.

Le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

L'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant.

C - La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social.

La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social. Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

D - Le retour à meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social.

La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, avant impôt mais après crédits d'impôts, y compris ceux figurant dans les produits d'exploitation, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social. La reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant.

21.2 Garanties d'actifs et de passifs

1 – Dans le cadre du rachat des titres de la société IMALIA (devenue CADWARE SYSTEM, puis absorbée par la société VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES en date du 15 juin 2017), la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 31 décembre 2014. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 000 000 euros, avec application d'une franchise de 30 000 euros. Cette garantie sera caduque à compter du 17 juin 2018.

2 – Dans le cadre du rachat des titres de la société SOLO SOLUTION AUTONOME, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 décembre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 400 000 euros, avec application d'une franchise de 40 000 euros. Cette garantie sera caduque à compter du 31 décembre 2019.

3 - Dans le cadre du rachat des titres de la société SPREADING APPS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 11 juillet 2017. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 11 juillet 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieuses prud'homains, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 600 000 euros, étant précisé que ce montant sera réduit de moitié à compter du 1^{er} janvier 2019, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

4 - Dans le cadre du rachat des titres de la société NUMVISION, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mai 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mai 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 275 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2017, puis de 200 000 euros du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

Note 22 : Intégration fiscale

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Au titre de l'exercice 2017, les filiales faisant partie du groupe fiscalement intégré sont :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- SOLO SERVICE.

Note 23 : Tableau des filiales et participations

SOCIÉTÉS	% de détention	Capital social au 31 déc. 2017 (K€)	Réserves & Report à nouveau au 31 déc. 2017 (K€)	Chiffre d'affaires au 31 déc. 2017 (K€)	Résultat au 31 déc. 2017 (K€)	Valeur brute des titres (K€)	Valeur nette des titres (K€)
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	100,00%	248	13 016	67 110	4 167	16 763	16 763
VISIATIV SOFTWARE	100,00%	9 639	-7 077	7 836	-674	14 691	7 485
LYNKOA (données 31/12/2016)	100,00%	33	-61	137	-57	416	416
V5SB	50,98%	1 275	-29	0	-4	650	650
VISIATIV HOSTING	76,00%	1 500	-21	0	200	1 141	1 141
SOLO SOLUTION AUTONOME	100,00%	100	323	3 657	636	7 962	7 962
VISIATIV AFRICA (ex ALLIATIV)	100,00%	9	-627	1 117	-396	47	0
NUMVISION	60,03%	88	76	594	-206	453	453
VISIATIV SOLUTIONS	100,00%	2 150	-2 465	23 157	-1 619	2 150	718
SPREADING APPS	66,51%	23	43	1 446	-36	1 615	1 615
AIM CP	19,96%	405	178	0	152	461	461
VISIATIV 3D PRINTING (1)	50,06%	400				201	201
STRATEGEEEX (données 31/12/2016)	19,05%	120	-224	325	-361	400	400
FEALINX (données 31/12/2016)	11,45%	152	1 998	4 453	-179	195	195
LINKSOFT	28,89%	270	-147	186	-202	312	312
SYMEO (données 31/12/2016)	0,77%	782	66	382	76	6	6
VISIATIV SUISSE	100,00%	86	-80	1 170	66	83	83
KALISTA	100,00%	305	24	1 295	-207	828	584
LE RESEAU HUMAIN (données 31/12/2016)	15,56%	10	N/C	N/C	N/C	1	1
STATSH (données 31/12/2016)	5,00%	30	-	26	1	2	2
VISIATIV MAROC	100,00%	27	26	1 470	92	27	27
SIMLINX	100,00%	14	-135	0	-48	93	93

Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2017			
	Cabinet Deloitte		Cabinet Avvens	
	Montant HT	%	Montant HT	%
(Montants en euros)				
Commissariat aux comptes	31 750	59%	31 750	59%
Services autres que la certification	22 500	41%	22 500	41%
Total des honoraires	54 250	100%	54 250	100%

COPIE DELOITTE

VISIATIV

Société Anonyme

26 rue Benoît Bennier

69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

AVVENS AUDIT
Immeuble Le Saphir
14 quai du Commerce
69009 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

VISIATIV

Société Anonyme
26 rue Benoît Bennier
69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société VISIATIV,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ *Immobilisations financières :*

Comme indiqué dans les notes "2.4 Immobilisations financières" et "3 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières" de l'annexe, la société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation qu'elle détient, lorsque la valeur d'inventaire de ces titres de participation est inférieure à leur coût historique. Les provisions sont déterminées en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité à moyen et long termes des participations concernées. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées pour évaluer le montant des provisions et à vérifier les calculs effectués.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise **[ou]** dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

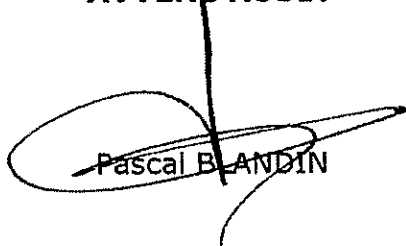
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

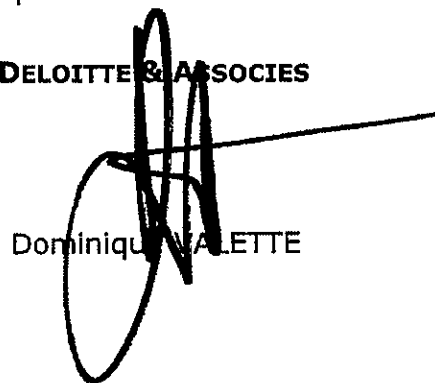
Lyon, le 26 avril 2018

Les commissaires aux comptes

AVVENS AUDIT


Pascal BLANDIN

DELOITTE & ASSOCIES


Dominique VALETTE

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Comptes statutaires établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Bilan – Actif

VISIATIV Bilan - Actif en euros	Notes	31/12/2017			31/12/2016 Valeurs nettes comptables
		Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3	443 995	-	95 705	348 290
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	3	147 930	-	123 818	24 112
Avances, acomptes immob. Incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Matériel transport	3	21 218	-	13 613	7 605
Matériel bureau	3	441 003	-	208 125	232 878
Installations générales, agencements	3	1 300 189	-	283 546	1 016 643
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	3	48 744 758	-	8 929 560	39 815 198
Créances rattachées à participations					
Autres titres immobilisés	3	460 000			460 000
Prêts, dépôts et cautionnements	3	66 807			66 807
Autres immobilisations financières	3	2 526 445	-		2 526 445
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		54 152 345	-	9 654 367	44 497 978
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances, acomptes versés/commandes	4	462 278			462 278
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés	4	3 956 415	-	156 405	3 800 010
Autres créances	4	15 697 429	-	3 343 317	12 354 112
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	5	21 645			21 645
Disponibilités	5	11 213 492			11 213 492
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	6	675 189			675 189
TOTAL ACTIF CIRCULANT		32 026 448	-	3 499 722	28 526 726
Frais d'émission d'emprunt à évaluer	7	256 081			256 081
Ecart de conversion actif		737			737
TOTAL ACTIF		86 435 610	-	13 154 089	73 281 521
					54 158 888

Bilan – Passif

VISIATIV				
Bilan – Passif en euros		Notes	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	10		2 410 846	2 109 491
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10		35 548 303	21 579 920
Réserves				
Réserve légale	10		210 949	178 481
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	10		-	-
Report à nouveau			6 882 862	2 752 248
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	10		1 439 992	4 163 081
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées	11		57 578	24 382
TOTAL CAPITAUX PROPRES			46 550 529	30 807 603
AUTRES FONDS PROPRES				
Avances conditionnées	12		-	-
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	11		21 645	153 452
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS			21 645	153 452
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12		15 729 017	11 800 787
Emprunts, dettes fin. divers	12		5 626 539	5 528 307
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			146 354	156 597
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13		1 674 043	1 401 184
Dettes fiscales et sociales	13		2 312 838	1 912 783
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13		750 000	1 700 000
Autres dettes	13		36 914	29 175
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance	9		433 400	669 000
TOTAL DETTES			26 709 104	23 197 833
Ecart de conversion passif			243	
TOTAL PASSIF			73 281 521	54 158 888

Compte de résultat

VISIATIV		31/12/2017	31/12/2016
Compte de résultat en euros			
	Notes		
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue	15.1	13 745 284	9 450 996
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		13 745 284	9 450 996
Production immobilisée	15.2	76 430	362 565
Subventions d'exploitation	15.2		31 168
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15.2	258 261	603 385
Autres produits	15.2 / 15.3	1 489 174	1 032 031
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		15 569 149	11 480 144
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes	15.4	7 194 225	4 700 642
Impôts, taxes et versements assimilés		528 141	401 798
Salaires et traitements	15.4 / 15.5	5 260 563	4 547 781
Charges sociales	15.4	2 314 698	1 879 263
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3	245 619	123 159
Dotations aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir	7	42 979	1 791
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges	11	21 645	45 077
Autres charges		26 071	7 191
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		15 633 940	11 706 703
RESULTAT D'EXPLOITATION		(64 791)	(226 558)
Produits financiers	16	4 501 031	3 392 864
Charges financières	16	4 838 723	479 171
RESULTAT FINANCIER		(337 692)	2 913 693
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(402 483)	2 687 135
Produits exceptionnels	17	514 082	1 414 761
Charges exceptionnelles	17	460 381	1 378 216
RESULTAT EXCEPTIONNEL		53 701	36 546
Impôts sur les bénéfices	22	(1 788 774)	(1 439 401)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		1 439 992	4 163 081

ANNEXE

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les états financiers historiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été approuvés par l'assemblée générale tenue le 1^{er} juin 2017. Les comptes clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés le 9 mars 2018 par le conseil d'administration.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à ses filiales AXEMBLE et AXEMBLE SUISSE,
- Des prestations de direction générale facturées aux sociétés du groupe,
- De la refacturation de toutes les dépenses communes prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales.

Adresse du siège social :

26 rue Benoît Bennier 69260 CHARBONNIERES

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 395 008 246

La société VISIATIV est ci-après dénommée la « Société ».

Introduction en Bourse sur le marché Alternext de Euronext Paris

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext de Paris le 28 mai 2014 suite à la décision du conseil d'administration, réuni le 22 mai 2014, concernant la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et a constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation.

1.2 Evènements marquants de l'exercice 2017

Evolution des participations sur l'exercice 2017

- Souscription au capital de la société STRATEGEEEX à hauteur de 19,05 % en octobre 2017.
- Souscription au capital de la société GLOWBL à hauteur de 2,43 % en novembre 2017.
- Augmentation en juin 2017 du pourcentage de détention dans le capital de LYNKOA, passant de 29,23 % à 100 %.
- Souscription au capital de la société NUMVISION, puis acquisition complémentaire de titres de la société NUMVISION en mai 2017, portant le pourcentage total de détention à 60,03 %.
- Prise de participation à hauteur de 66,51 % dans le capital social de la société SPREADING APPS en juillet 2017.
- Souscription au capital de la société AIM CP à hauteur de 19,96 % en 6 novembre 2017.
- Souscription au capital de la société VISIATIV 3D PRINTING à hauteur de 50,06 % en novembre 2017.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de LINKSOFT en mars 2017, passant de 27,04 % à 28,89 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de KALISTA en janvier 2017, passant de 50,82 % à 100 %.

Augmentation de capital par émission d'actions

Aux termes des décisions du Directeur Général en date du 11 décembre 2017 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2017, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 25 mai 2016, il a été constaté une augmentation du capital par voie d'offre au public avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 301 355,40 € par l'émission de 502 259 actions ordinaires nouvelles de 0,60 € de valeur nominale chacune, émises au prix de 30,00 € par action, représentant une souscription, prime d'émission incluse, d'un montant de 15 067 770 €, soit avec une prime d'émission globale de 14 766 414,60 €. Le capital de la société VISIATIV est ainsi porté de 2 109 490,80 € à 2 410 846,20 €, divisé en 4 018 077 de 0,60 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Autres évènements marquants de l'exercice 2017

Obtention de deux emprunts auprès de la BPI pour un montant total de 4 M€, à échéance en 2024, souscrits dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2017

La société VISIATIV a reçu une notification pour un contrôle URSSAF le 18 décembre 2017, portant sur les exercices 2015 à 2017. Le contrôle a débuté le 7 février 2018.

La société VISIATIV est entrée en négociation exclusive pour l'acquisition du cabinet international de conseil en innovation ABGI Group.

L'assemblée générale spéciale des porteurs du 26 janvier 2018 a autorisé, sous la condition suspensive du rachat de la totalité des actions de préférence de catégorie « ADP 2012 » par la société ALLIATIV, la conversion des 450 660 actions de préférence de catégorie « ADP 2012 » en actions ordinaires de la société, selon une parité d'une action de préférence de catégorie « ADP 2012 » pour une action ordinaire.

Prise de participation majoritaire (70%) dans la start-up Timelab, éditeur d'une plateforme d'analyse de données, permettant d'enrichir la suite Moovapps dans l'internet des objets et le Big Data

Projet d'acquisition d'un distributeur SOLIDWORKS basé en zone non francophone pour accélérer le développement à l'international.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la société VISIATIV ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (Règlement ANC 2017-01 homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2017).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

ODICEO

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences, marques et logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels	1 à 3 ans

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations générales, agencements, aménagements	4 à 8 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 4 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans - Linéaire
Mobilier	3 à 8 ans – Linéaire

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement des titres de participation détenus par la société et de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français.

La valeur bilancielle des titres de participation fait l'objet chaque année d'une comparaison avec leur valeur d'inventaire. Si cette dernière est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée sur la base des capitaux propres de la filiale, des perspectives de croissance, des plus-values latentes, et prend en considération l'environnement économique.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres et font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur cinq ans à compter de la date d'acquisition des titres.

2.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée essentiellement des avoirs disponibles sur des comptes bancaires libellés en euros.

2.7 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « Ecart de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.8 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les obligations de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.9 Indemnités de départs à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux indemnités de départs à la retraite sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan (cf. note 20.1).

2.10 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 000 euros conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

A compter du 25 septembre 2017, en accord avec l'intermédiaire, le contrat de liquidité a été porté à une valeur de 300 000 euros.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées à l'actif du bilan, dans les autres immobilisations financières. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 2 169 actions pour une valeur de 93 K€.

Les pertes et profits sur la période se sont élevés à +46 K€. Le solde espèces du contrat de liquidité s'élève à 226 K€.

2.11 Subventions publiques à recevoir

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 12.

Bien que les normes françaises préconisent de les comptabiliser comme des quasi-fonds propres en tant qu'avances conditionnées, choix retenu par la quasi-totalité des autres sociétés du secteur, la Société estime que les montants reçus constituent des dettes, notamment en raison de l'existence d'un calendrier de remboursement et du remboursement des premières échéances déjà réalisé. Ainsi, la société a adopté un traitement différent consistant à les comptabiliser en dettes financières. Les échéanciers de remboursement ainsi que les remboursements déjà réalisés sont par ailleurs indiqués en note 12.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.12 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016, les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

2.13 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des prestations de directions facturées aux filiales de la société et de la refacturation des dépenses prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales. La reconnaissance du revenu est réalisée sur l'exercice au cours duquel la prestation est exécutée.

2.14 Frais de logiciels R&D

Les frais de logiciels prennent en considération les coûts de production liés aux projets de développement internes de logiciels (coûts salariaux et coûts externes de sous-traitance).

La société VISIATIV immobilise ces frais de R&D dans la mesure où :

- la faisabilité technique des projets est avérée,
- l'entreprise a l'intention d'achever les projets immobilisés, de les utiliser, et/ou de les vendre,
- l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre les projets,
- l'entreprise dispose des ressources appropriées pour achever les projets,
- l'immobilisation incorporelle créée générera des avantages économiques futurs,
- le coût de chaque projet peut être évalué de façon fiable.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a immobilisé 76 430 euros de frais de développement. Un produit d'exploitation est comptabilisé pour un montant équivalent.

A la fin de chaque exercice, la société vérifie, pour les frais de développement antérieurement immobilisés, que les conditions d'activation sont toujours respectées.

Ces dépenses sont amorties sur une durée de cinq ans à compter de la date de mise en service du logiciel développé.

2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel. Le détail des éléments exceptionnels apparaît en note 17 de l'annexe aux comptes annuels.

Les cessions de titres de participation sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Les abandons de comptes courants consentis aux filiales, lorsqu'il en existe, sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	31/12/2017
Frais d'établissement et de développement				0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	529 458	62 468		591 925
Total immobilisations incorporelles	529 458	62 468	0	591 925
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0
Installations générales, agencements, aménagements	435 639	894 780	30 231	1 300 189
Matériel de transport	20 679	539		21 218
Matériel de bureau, informatique, mobilier	251 300	189 702		441 003
Immobilisations corporelles en cours	0			0
Total immobilisations corporelles	707 618	1 085 022	30 231	1 762 409
Autres participations	44 544 840	4 199 918		48 744 758
Autres titres immobilisés	849 500	60 000	449 500	460 000
Prêts, dépôts et cautionnements	493 317	564 688	191 793	866 212
Autres immobilisations financières	933 146	1 138 478	344 583	1 727 040
Total immobilisations financières	46 820 803	5 963 084	985 876	51 798 010
TOTAL	48 057 879	7 110 574	1 016 107	54 152 345

L'augmentation du poste « Autres participations » est liée aux acquisitions réalisées au cours de l'exercice :

- Strategieex :	400 K€
- Glowbl :	250 K€
- Lynkoa :	291 K€
- Numvision	453 K€
- Spredding Apps :	1 615 K€
- AIM CP :	461 K€
- Visiativ 3D Printing :	201 K€
- Linksoft	20 K€
- Kalista	509 K€
Total des acquisitions :	4 200 K€

Les immobilisations financières à la clôture sont principalement composées des titres consolidés (environ 40 818 K€), d'emprunts obligataires pour 460 K€, des dépôts et cautionnements (environ 632 K€), des prêts sans intérêts relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction (environ 67 K€) et d'actions propres (environ 1 669 K€).

Le solde en espèces restant issu du contrat de liquidité s'élève à 226 K€ au 31 décembre 2017.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017	Valeurs nettes 31/12/2017
Frais d'établissement et de développement	0			0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	138 319	81 204		219 523	372 401
Total immobilisations incorporelles	138 319	81 204	0	219 523	372 402
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0	0
Installations générales, agencements, aménagements	179 359	105 132	945	283 546	1 016 643
Matériel de transport	8 961	4 653	0	13 613	7 605
Matériel de bureau, informatique, mobilier	153 495	54 630		208 125	232 878
Immobilisations corporelles en cours	0			0	0
Total immobilisations corporelles	341 814	164 415	945	505 284	1 257 125
Autres participations	7 302 600	1 676 280	49 320	8 929 560	39 815 199
Autres titres immobilisés	0			0	460 000
Prêts, dépôts et cautionnements	0			0	866 212
Autres immobilisations financières	0			0	1 727 040
Total immobilisations financières	7 302 600	1 676 280	49 320	8 929 560	42 868 450
TOTAL	7 782 733	1 921 899	50 265	9 654 367	44 497 978

Détail des provisions des autres participations

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION (montants en euros)	31/12/2017			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Titres VISIATIV SOFTWARE	7 206 441			7 206 441
Titres VISIATIV SOLUTION	-	1 432 443		1 432 443
Titres LYNKOA	4 320		4 320	-
Titres LYNKSOFT	-			-
Titres autres	91 839	243 837	45 000	290 676
TOTAL	7 302 600	1 676 280	49 320	8 929 560

Autres Obligations Convertibles

- **Emprunt obligataire LYNKOA**

La société a souscrit 21 040 obligations convertibles d'une valeur nominale de 18,75 euros chacune, émises par la société LYNKOA en date du 16 mai 2014.

Ces obligations pouvaient être converties jusqu'au 16 mai 2020. Elles bénéficiaient pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 6 %.

La totalité des obligations a fait l'objet d'un remboursement en date du 22 décembre 2017. Les obligations non converties ont bénéficié d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 5 % l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

- **Emprunt obligataire SIMLINX**

La société a souscrit 5 500 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, émises par la société SIMLINX en date du 27 décembre 2013.

Ces obligations pouvaient être converties jusqu'au 27 décembre 2019.

La totalité des obligations a fait l'objet d'un remboursement en date du 22 décembre 2017. Elles ont bénéficié pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 6 %. Les obligations non converties ont bénéficié d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 5% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

- **Emprunt obligataire STRATEGEEEX**

La société a souscrit 350 000 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 euros chacune, émises par la société STRATEGEEEX en date du 27 décembre 2013.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 27 décembre 2019. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 6 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 5% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

- **Emprunt obligataire LINKSOFT (2015)**

La société a souscrit 1 250 obligations convertibles d'une valeur nominale de 40 euros chacune, émises par la société LINKSOFT en date du 19 janvier 2015.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 19 janvier 2020. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 5 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 6% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

- **Emprunt obligataire LINKSOFT (2017)**

La société a racheté auprès du prêteur initial, le 10 janvier 2017, 1 500 obligations convertibles d'une valeur nominale de 40 euros chacune, émises par la société LINKSOFT en date du 19 janvier 2015.

Ces obligations pourront être converties jusqu'au 19 janvier 2020. Elles bénéficieront pendant toute la durée de leur existence d'un taux d'intérêt annuel égal à 5 %. Les obligations non converties bénéficieront d'un intérêt annuel complémentaire à l'intérêt annuel, de 6% l'an à compter de leur souscription, capitalisé annuellement, en vue de porter le taux global de rendement actuariel des obligations convertibles à 11 % l'an.

Note 4 : Créances

4.1 Créances clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Clients et comptes rattachés	3 956 415	2 637 723
Dépréciation des clients et comptes rattachés	156 405	156 405
Total net des clients et comptes rattachés	3 800 010	2 481 318

4.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2017.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2017		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Prêts	66 807		66 807
Autres immobilisations financières	2 526 445		2 526 445
Total de l'actif immobilisé	2 593 252	0	2 593 252
De l'actif circulant			
Créances clients	3 956 415	3 773 938	182 477
Personnel et comptes rattachés	800	800	
Etat - Crédit Impôt	4 813 395	952 385	3 861 010
Taxe sur la valeur ajoutée	366 942	366 942	
Divers	13 115	13 115	
Groupe et associés	10 503 177	9 604 685	898 492
Débiteurs divers	0	0	
Total de l'actif circulant	19 653 844	14 711 865	4 941 979
Charges constatées d'avance	675 189	675 189	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	256 081	42 962	213 119
Total général	23 178 366	15 430 016	7 748 350

Crédits d'impôt

Le poste « Total de l'actif circulant » inclut une créance de Crédit d'impôt d'un montant de 4 813 395 € qui se décompose comme suit :

Année de la créance	Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	Réduction d'Impôt Mécénat	Total des crédits d'Impôts
2014	678 355	274 030		952 385
2015	481 243	306 548		787 791
2016	1 012 467	400 345	4 350	1 417 162
2017	1 086 582	565 845	3 630	1 656 057
TOTAL	3 258 647	1 546 768	7 980	4 813 395

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative aux crédits d'impôts est imputable sur l'impôt sur les sociétés ou remboursable au bout de 3 ans, les réductions d'impôt sont imputables sur l'impôt sur les sociétés des cinq exercices suivant leur constatation.

Comptes courants

COMPTES COURANTS	Créance au 31/12/2017	Provision pour dépréciation au 31/12/2016	Dotations	Reprise	Provision pour dépréciation au 31/12/2017	Créance nette
SIMLINX	-	110 115		110 115	-	-
LINKSOFT	470 000				-	470 000
RESEAU HUMAIN	35 000				-	35 000
SOLO SOLUTION AUTONOME	226 448					226 448
SOLO SERVICES	1 931					1 931
VSSB	176 325				-	176 325
VISIATIV HOSTING	335 000					335 000
VISIATIV SOLUTIONS	2 444 825		2 444 825		2 444 825	-
AIM CP	200 000					200 000
VISIATIV SOFTWARE	5 043 030				-	5 043 030
NUMVISION	220 000					220 000
AXEMBLE SUISSE	1 485					1 485
VISIATIV AFRICA	898 492	574 911	323 581		898 492	-
VISIATIV MAROC	353 433				-	353 433
INTERETS COURUS	97 209				-	97 209
TOTAL	10 503 178	685 026	2 768 406	110 115	3 343 317	7 159 860

Note 5 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE NETTE (Montants en euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur d'usage	Valeur vénale	Valeur comptable	Valeur vénale
SICAV Monétaire				
Actions propres	21 645	59 232	153 453	330 900
Comptes à terme				
Comptes bancaires et caisse	11 086 875		492 511	
Instruments financiers de couverture	126 617			
Concours bancaires courants	(6 770)		(8 258)	
TOTAL	11 228 367		637 706	

5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond

En application de l'article 16.3.2 du contrat de crédit du 14 décembre 2016 conclu entre :

- VISIATIV, VISIATIV HOSTING et VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDINGS d'une part, et
- SOCIETE GENERALE, CREDIT LYONNAIS, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST, CIC LYONNAISE DE BANQUE et CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES d'autre part,

La société VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dettes couvertes	Montant total de la dette au 31/12/2017 (en €)	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte (en €)	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIETE GENERALE	LCL	CIC	CAISSE D'EPARGNE
Prêt de Refinancement	5 314 286	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 350 000	100%				
			VSSB	14/06/2017	14/03/2022	1 200 000	100%		1 200 000		1 200 000
			VISIATIV HOSTING	14/06/2017	14/03/2022	1 650 000	100%	1 650 000			
Total prêt de Refinancement	5 314 286					6 200 000	100%	1 650 000	1 200 000	2 150 000	1 200 000
Capex Linéaire	6 179 500	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	52%		3 200 000		
Capex In fine	6 179 500	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	52%	3 200 000			
Total des tirages Capex	12 359 000					6 400 000	52%	3 200 000	3 200 000	0	0

Note 6 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 675 189 euros.

Note 7 : Charges à étaler

La société a opté pour l'étalement des frais d'émission des emprunts souscrits le 14 décembre 2016. Ces frais, répartis sur sept ans conformément à la durée des emprunts correspondants, s'élèvent à 300 850 euros.

Le traitement comptable consiste à comptabiliser un transfert de charge pour l'intégralité des frais à étaler (300 850 euros) et de constater chaque année une dotation aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir.

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Total
Dotation annuelle (en euros)	1 791	42 962	42 962	42 962	43 079	42 962	42 962	41 171	300 850

Note 8 : Produits à recevoir

Produits à recevoir sur clls et comptes rattachés	31/12/2017
Factures à établir axemble	1 140 129
Factures à établir axemble suisse	40 101
Factures à établir clients hors groupe	267 625
TOTAL	1 447 855

Produits à recevoir sur autres créances	31/12/2017
Intérêts des comptes courants à recevoir	97 209
Produits à recevoir	13 115
TOTAL	110 324

Note 9 : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de prestations ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 433 400 euros.

Note 10 : Capitaux propres

Note 10.1 Variations des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2017 s'analyse comme suit :

Variation des capitaux propres	Capital		Primes d'émission	Reserves	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres
Montant en euros	Nombre d'actions	Capital					
Au 31 décembre 2016	3 515 818	2 109 491	21 579 920	2 950 729	4 163 081	24 382	30 807 603
Affectation du résultat 2016				4 163 081	(4 163 081)		-
Résultat net 2017					1 439 992		1 439 992
Emission d'actions	502 259	301 355	13 968 383				14 269 738
Amortissement dérogatoire						33 196	33 196
Au 31 décembre 2017	4 018 077	2 410 846	35 548 303	7 093 810	1 439 992	57 578	46 550 529

Note 10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

Le capital social est fixé à la somme de 2 410 846 €. Il est divisé en 3 567 417 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,60 €, de 450 660 actions de préférence ADP2012-1 d'un montant nominal de 0,60 €.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2017	31/12/2016
Capital (en euros)	2 410 846	2 109 491
Nombre d'actions	4 018 077	3 515 818
Valeur nominale (en euros)	0,60	0,60

Actions de préférences ADP2012-1

Conformément à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2012, la société a émis 225 330 actions de préférences ADP2012. Celles-ci ont été transformées pour s'établir à 450 660 actions suite à la modification du nominal du capital social.

Les avantages particuliers attachés aux actions de préférence ADP2012 sont :

- Droit à un dividende prioritaire, pour l'exercice clos après le 1er janvier 2018 et pour chacun des exercices suivants ;

Ces actions de préférence ont été intégralement converties en actions ordinaires en janvier 2018.

Note 10.3 Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Note 10.4 Augmentation de capital

Aux termes des décisions du Directeur Général en date du 11 décembre 2017 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2017, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 25 mai 2016, il a été constaté une augmentation du capital par voie d'offre au public avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 301 355,40 € par l'émission de 502 259 actions ordinaires nouvelles de 0,60 € de valeur nominale chacune, émises au prix de 30,00 € par action, représentant une souscription, prime d'émission incluse, d'un montant de 15 067 770 €, soit avec une prime d'émission globale de 14 766 414,60 €.

Le capital de la société VISIATIV est ainsi porté de 2 109 490,80 € à 2 410 846,20 €, divisé en 4 018 077 actions de 0,60 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Les frais liés à l'émission de ces actions ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 798 031 euros.

Note 11 : Provisions

Note 11.1 Provisions pour risques et charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (montant en euros)	31/12/2017			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour attribution d'actions gratuites	153 452	33 981	165 788	21 645
TOTAL	153 452	33 981	165 788	21 645

Une provision pour attribution d'actions gratuites est constatée dans les comptes clos le 31 décembre 2017 afin de prendre en considération la sortie d'actif probable liée à l'attribution définitive des actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition fixée au 15 décembre 2019.

Note 11.2 Provisions pour dépréciations

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (montant en euros)	31/12/2017			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions sur comptes clients	156 404	0	0	156 404
Provisions sur comptes financiers	685 026	2 768 407	110 115	3 343 317
TOTAL	841 430	2 768 407	110 115	3 499 721

Note 11.3 Provisions réglementées

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en euros)	31/12/2017			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires	24 382	33 196	0	57 578
TOTAL	24 382	33 196	0	57 578

Note 12 : Dettes financières

Note 12.1 Restructuration de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de six millions deux cent mille euros (6.200.000 EUR), dont 3 350 000 euros au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;

- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

A la date du 14 décembre 2016, le prêt portant sur le refinancement de la dette a été débloqué pour un montant total de 6 200 000 euros, réparti comme suit entre les sociétés emprunteuses :

- VISIATIV :	3 350 000 euros
- VSSB :	1 200 000 euros
- VISIATIV HOSTING :	1 650 000 euros

Cet emprunt est remboursé par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2017, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV :	2 871 429 euros
- VSSB :	1 028 571 euros
- VISIATIV HOSTING :	<u>1 414 286 euros</u>
Total de la dette :	5 314 286 euros

A la date du 31 décembre 2017, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 12 359 000 euros, dont 5 959 000 euros débloqués au titre du présent exercice. Ce crédit sera remboursé en douze échéances semestrielles, pour la première fois le 14 juin 2018. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2017, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV :	7 150 000 euros
- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES :	<u>5 209 000 euros</u>
Total de la dette :	12 359 000 euros

Note 12.2 Dettes financières

Evolution des dettes financières (Montant en euros)	Emprunts	Dettes financières diverses	Avances remboursables	Total
Au 31 décembre 2016	11 800 787	5 528 307	0	17 329 095
(+) Encaissement	4 767 588	6 143 944		10 911 532
(-) Remboursement	-839 358	-6 045 712		-6 885 070
(+/-) Autres mouvements				0
Au 31 décembre 2017	15 729 017	5 626 539	0	21 355 557
<i>Dont dettes à moins d'un an</i>	<i>1 561 994</i>	<i>5 626 539</i>	<i>0</i>	
<i>Dont dettes de 1 à 5 ans</i>	<i>8 517 620</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	
<i>Dont dettes à plus de 5 ans</i>	<i>5 649 404</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	

Le poste dettes auprès des établissements de crédit se décompose comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Type de taux	Taux	Date début	Date fin	Part - 1 ans	de 1 à 5 ans	> 5 ans
EMPRUNT VIS BPI SG 1500K€ INNO	1 500 000	Fixe	1,82%	31/03/2017	31/03/2024	0	1 125 000	375 000
EMPRUNT VISIATIV BPI SG 1500K€	1 350 000	Fixe	2,46%	15/06/2015	30/06/2022	300 000	1 050 000	0
EMPRUNT VISIATIV SG	2 871 429	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	14/12/2016	14/12/2023	478 572	1 914 286	478 571
EMPRUNT VISIATIV OSEOCIC 850K€	340 000	Fixe	4,31%	28/12/2012	31/12/2019	170 000	170 000	
EMPRUNT VISIATIV SG 6400K€	6 400 000	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	29/12/2016	14/12/2023	533 333	2 133 334	3 733 333
EMPRUNT VISIATIV BPI 2500K€	2 500 000	Fixe	1,83%	28/02/2017	28/02/2024	0	1 875 000	625 000
EMPRUNT VISIATIV SG 750K€	750 000	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	29/12/2016	14/12/2023	62 500	250 000	437 500
INT COURUS SUR EMPRUNTS	10 819					10 819		
INTERETS COURUS A PAYER	6 770					6 770		
TOTAL	15 729 017					1 561 994	8 517 620	5 649 404

Note 12.3 Dettes diverses

Les dettes diverses sont essentiellement constituées des comptes courant intragroupe pour un montant de 5 626 K€, dont :

- 5 531 K€ pour la société VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE
- 79 K€ pour les intérêts courus sur comptes courants groupe
- 16 K€ de dettes diverses

Note 13 : Echéances des dettes d'exploitation à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2017			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 674 043	1 674 043		
Personnel et comptes rattachés	729 170	729 170		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	655 560	655 560		
TVA, autres impôts, taxes et versements assimilés	928 109	928 109		
Fournisseurs d'immobilisations	750 000	750 000		
Produits constatés d'avances	433 400	433 400		
Autres dettes	36 914	36 914		
TOTAL	5 207 195	5 207 196	0	-

Note 14 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit à la clôture du présent exercice :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs - Factures non parvenues	703 989
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	703 989
Dettes fiscales et sociales	
Personnel - Frais de déplacements à payer	9 804
Personnel - Provision congés payés	383 895
Personnel - Commissions à payer	210 277
Personnel - Primes à payer	125 194
Charges sociales - Congés payés	169 682
Charges sociales à payer	168 289
Etat - Charges à payer	216 569
Total dettes fiscales et sociales	1 283 710
Intérêts courus sur emprunts	
Intérêts courus à payer	6 770
Intérêts courus sur dettes diverses	78 473
Autres dettes	24 000
Total autres dettes	109 243
TOTAL	2 096 942

Note 15 : Résultat d'exploitation

Note 15.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

NATURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits des activités annexes	13 745 284	9 450 996
TOTAL	13 745 284	9 450 996

Note 15.2 Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Production immobilisée	76 430	362 565
Suvention d'exploitation		31 168
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	258 261	603 385
Autres produits divers	1 489 174	1 032 031
TOTAL	1 823 865	2 029 149

DETAIL DES AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Redevances de marques	1 443 126	972 373
Autres produits divers gestion	2 373	196
Crédit d'impôt recherche	43 675	59 462
TOTAL	1 489 174	1 032 031

REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS, TRANSFERTS DE CHARGES (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Reprise provision clients		
Avantages en nature alloués aux salariés	78 291	74 530
Transfert de charges sur frais d'émission d'emprunts à étaler		300 850
Autres transferts de charges d'exploitation (a)	179 970	228 005
TOTAL	258 261	603 385

(a) dont 61 K€ de dégrèvement de CVAE, 52 K€ de refacturations de congés payés suite à transferts de personnel et 22 K€ de charge d'attribution d'actions gratuites.

Note 15.3 Crédit d'impôt recherche

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a procédé à des opérations de recherches et de développements. A ce titre, elle bénéficie d'un crédit d'impôt d'un montant de 43 675 euros.

Conformément aux méthodes appliquées par le groupe VISIATIV, ce crédit d'impôt est comptabilisé dans les autres produits d'exploitation.

Note 15.4 Charges d'exploitation

Charges externes

Les charges externes se décomposent de la manière suivante :

CHARGES EXTERNES (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Sous-traitance, études et recherches	487 059	442 006
Rémunérations Interm. Honoraires	558 009	578 577
Honoraires propriété intellectuelle		0
Déplacements, Missions et Réceptions	523 179	399 193
Primes d'assurances	164 389	154 696
Locations immobilières	2 495 835	1 100 355
Frais postaux et télécommunications	138 051	47 196
Publicité, Relations extérieures	1 951 384	1 270 280
Entretien et réparation	333 195	205 889
Services bancaires	140 992	287 067
Prestations groupe		0
Autres charges	402 133	215 384
TOTAL	7 194 225	4 700 642

Frais de personnel

Les frais de personnel se décomposent de la manière suivante :

FRAIS DE PERSONNEL (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Salaires	5 260 563	4 547 781
Charges sociales	2 314 698	1 879 263
TOTAL	7 575 261	6 427 044

Note 15.5 Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le CICE est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel. Le montant du CICE pris en compte dans les comptes clos le 31 décembre 2017 s'élève à 90 773 € pour la société VISIATIV.

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société et ainsi lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

Note 16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS

(Montants en euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Gains de change	7 633	- 2 548
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	136 754	50 470
Produits financiers de participations	4 197 209	3 065 931
Autres intérêts et produits assimilés		-
Reprises sur provisions	159 435	279 011
TOTAL	4 501 031	3 392 864

CHARGES FINANCIERES

(Montants en euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Pertes de change	0	5 372
Dotations provisions financières	4 444 686	161 839
Charges d'intérêts	380 554	311 960
Autres charges financières	13 483	
TOTAL	4 838 723	479 171

Note 17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits de cession des éléments de l'actif	20 080	1 273 143
Autres produits exceptionnels (a)	494 002	141 618
TOTAL	514 082	1 414 761

(a) Dont :

- Produit à recevoir sur refacturation de la charge liée à l'attribution d'actions gratuites : 12 K€
- Boni rachats actions propres : 316 K€
- Reprise de provision pour attribution d'actions gratuites : 166 K€

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	29 287	1 162 827
Dotations exceptionnelles aux amortissements	45 532	124 256
Autres charges exceptionnelles (a)	385 562	91 133
TOTAL	460 381	1 378 216

(a) Dont :

- Provision pour risques et charges sur attribution d'actions gratuites : 12 K€
- Provision pour attribution actions propres : 121 K€
- Mali sur rachats d'actions propres : 174 K€

Note 18 : Parties liées

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

Information (en euros)	Intégration globale	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales intégrées globalement et autres parties liées	14 510 326	138 625
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales intégrées globalement et autres parties liées	143 408	86 120
Dividendes	4 100 000	
Créances rattachées à des participations	12 625 765	792 873
Dettes rattachées à des participations	5 623 518	18 360

Certains des locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 700 K€. Les loyers correspondent à des loyers de marchés, sur la base d'évaluations rendues par des experts indépendants.

Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Conseil d'administration le Président du Conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des dirigeants, en euros	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération fixe annuelle	455 278	455 290
Rémunération variable	130 000	130 000
Jetons de présence	65 666	64 208
Avantages en nature Véhicule	14 971	14 971
Avantages en nature GSC Chômage	11 609	11 428
TOTAL	677 524	675 897

Note 19 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société au cours du dernier exercice sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	Exercice 2017	Exercice 2016
Cadres	55	41
Non Cadres	29	21
TOTAL	84	62

Note 20 : Engagements donnés

Note 20.1 Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de VISIATIV en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constituent un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé à la date de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2017		31/12/2016	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans		Départ volontaire à 65/67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	1,41%		1,50%	
Table de mortalité	INSEE 2017		INSEE 2015	
Taux de revalorisation des salaires	2,0%		1,50%	
Taux de turn-over	Turn over interne		Turn over interne	
Taux de charges sociales	44%	44%	44%	44%

Montant de l'engagement

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	31/12/2017	31/12/2016
Montant des engagements	326 791	246 972

Note 20.2 Avals et cautions

1 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE pour deux contrats de prêt OSEO. Au 31 décembre 2017, le solde du financement restant à rembourser chez VISIATIV SOFTWARE s'élève à 168 750 euros, correspondant au solde dû sur un seul des deux contrats, l'autre ayant été soldé sur le présent exercice. Le contrat restant est dans la phase de remboursement suite à la réalisation des projets.

2 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VSSB pour un emprunt d'un montant initial de 1 200 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2017, le solde du financement restant à rembourser par VSSB s'élève à 1 028 571 euros.

3 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV HOSTING pour un emprunt d'un montant initial de 1 650 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2017, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV HOSTING s'élève à 1 414 286 euros.

4 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES pour un emprunt d'un montant initial de 5 209 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2017, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES s'élève à 5 209 000 euros.

Note 20.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe « 12.2. Restructuration de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- VISIATIV HOSTING
- SOLO SOLUTION AUTONOME

Note 20.4 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation SOLO SOLUTION AUTONOME

Le 29 décembre 2016, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société SOLO SOLUTION AUTONOME pour un prix de base de 6 400 000 euros, auquel s'ajouteront deux compléments de prix en cas de réalisation par la société des objectifs ci-après identifiés :

- Un premier complément de prix d'un montant maximum de 750 000 euros dû en fonction du montant du résultat d'exploitation que réalisera la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, payable au plus tard le 31 mars 2017 ;
- Un second complément de prix d'un montant maximum de 750 000 euros dû en fonction du montant du résultat d'exploitation que réalisera la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, payable au plus tard le 31 mars 2018.

Au 31 décembre 2017, le complément de prix payable au 31 mars 2018 a été inscrit en titres de participations pour un montant de 750 000 euros, par le crédit d'un compte de dette sur immobilisations. Le complément de prix d'un montant de 750 000 euros exigible au 31 mars 2017 a été payé au cours du présent exercice.

Note 20.5 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation SPREADING APPS

Le 10 juillet 2017, la société VISIATIV a acquis 66,51 % des titres de la société SPREADING APPS pour un prix de base de 1 599 988 euros, auquel s'ajoute un complément de prix en cas de réalisation par la société des objectifs ci-après identifiés :

- Un complément de prix progressif et linéaire d'un montant maximal de cent cinquante mille (150 000) euros égale à la moitié de l'Excédent Brut d'Exploitation, retraité à la méthode comptable constante, réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, l'Excédent Brut d'Exploitation de la société SPREADING APPS est négatif et à ce titre aucun complément de prix n'est dû par la société VISIATIV.

Note 20.6 Covenants bancaires

Suite à la mise en place du contrat de syndication bancaire, la société s'engage jusqu'à ce que toutes les sommes aient été intégralement payées et remboursées, à respecter les engagements financiers ci-dessous :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31/12/2016	R1 < 1,00	R2 < 3,50
31/12/2017		R2 < 3,00
31/12/2018		R2 < 2,50
31/12/2019		
31/12/2020		
31/12/2021		
31/12/2022		

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :
Dette Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ration de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :
Dettes Financières brutes consolidées / EBE Consolidé

Note 20.7 Baux commerciaux

Locations Immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situe 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2017 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Ville	Superficie (en m2)	Emplacements de parking	Début du bail	Fin de bail	Durée	Montant annuel du loyer (HT)	Montant du dépôt de garantie (HT)	Montant annuel du loyer (HT)	Montant du dépôt de garantie (HT)	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
										A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Grenoble	320	6	01/10/2017	30/09/2026	9 ans	8 800	8 800	35 200	8 800	35 200	61 624
AIX	771,6	34	01/01/2017	31/12/2025	9 ans	78 125	26 042	104 166	26 042	104 166	104 166
LABEGE	311	11	01/05/2016	30/04/2025	9 ans	43 899	10 885	43 540	10 885	43 899	14 433
Paris Est	95,5	1	01/03/2012	28/02/2021	9 ans	17 897	4 523	18 090	4 523	2 893	-
Charbonnières 2 (N° 24)	342	13	17/02/2014	16/02/2023	9 ans	47 880	11 970	47 880	11 970	47 880	54 045
Charbonnières 1 (N° 26)	733,34		01/01/2012	31/12/2021	9 ans	270 984	67 746	266 303	66 576	270 984	
Charbonnières 2 (N°28)	1572	59	15/09/2011	14/09/2020	9 ans	238 342	60 174	220 000	55 500	238 342	406 161
Charbonnières 2 (N°22)	975,78	33	01/10/2016	30/09/2025	9 ans	165 883	41 471	165 883	41 471	165 883	124 071
Bordeaux	404		01/10/2017	30/09/2026	9 ans	5 950	5 950	23 800	5 950	5 950	10 417
Paris Gare de Lyon	615	5	14/02/2017	13/02/2026	9 ans	231 490	69 447	277 788	69 447	231 490	260 030
										1 146 687	1 034 947

Note 20.8 Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2017 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	86 903	80 291
Matériel informatique	189 549	490 091
Total de l'engagement	276 452	570 382

Note 20.9 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), Visiativ Hosting (actionnaire unique de la société NC2), Spreading Apps et Numvision bénéficient d'une option de vente de leur action, et la société Visiativ a l'obligation d'achat des titres des minoritaires. L'exercice de ses options est défini dans le calendrier suivant :

	Iporta	NC2	Spreading Apps	Numvision
Période de l'option de vente par les minoritaires	Du 1er mai au 31 juillet 2019 Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	Du 1er mai au 31 juillet 2020 Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment jusqu'au 31 décembre 2027	A tout moment
Obligation d'achat par Visiativ	A tout moment en cas de : - départ retraite, - incapacité, - décès, - départ de l'entreprise	A tout moment en cas de : - départ retraite, - incapacité, - décès, - départ de l'entreprise	Du 1er Janvier 2028 au 30 Juin 2028	Du 1er Avril 2022 au 31 Mars 2023

Pour les sociétés VSSB et Visiativ Hosting, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6m€ pour Iporta et 1,1m€ pour NC2),
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société Spreading Apps, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 1.6m€,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette
- Multiple du MRR (facturation mensuelle au titre des abonnements) moyen sur 12 mois +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est supérieur à 1.7 ME
- Un prix fixe de l'action +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est inférieur à 1.7 ME

Ces montants peuvent être décoté en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2019.

Pour la société Numvision, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un prix fixe de l'action (soit 0.3m€)
- Multiple du REX +/- Trésorerie Nette – Produits constatés d'avance

Ces montants peuvent être décoté en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2018.

Note 21 : Engagements reçus

21.1 Abandons de créances accordés

La société a accordé des abandons de créances à ses filiales, assortis de clauses de retour à meilleure fortune.

Le détail des engagements reçus à la date du 31 décembre 2017 s'établit comme suit :

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Définition de la clause de RMF	Solde de la créance au 31/12/2017
FEALINX (ex-CADESIS)	2009	10 ans	31/12/2019	A	835 593
VISIATIV SOFTWARE	2009	10 ans	31/12/2019	B	732 496
VISIATIV SOFTWARE (1)	2010	10 ans	31/12/2020	C	238 953
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2010	10 ans	31/12/2020	C	113 166
FEALINX (ex-CADESIS)	2010	10 ans	31/12/2020	C	779 710
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2011	10 ans	31/12/2021	C	795 472
VISIATIV SOFTWARE (3)	2011	10 ans	31/12/2021	C	421 151
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2012	10 ans	31/12/2022	C	911 707
VISIATIV SOFTWARE (3)	2012	10 ans	31/12/2022	C	429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2013	10 ans	31/12/2023	D	622 882
Totaux					5 880 916

- (1) Reprise des engagements initialement supportés par la société ASPRESSO
- (2) Reprise des engagements initialement supportés par la société MINDEEX
- (3) Reprise des engagements initialement supportés par la société QEEX

A - Le retour à meilleure fortune est défini dans les conditions suivantes :

- La constatation de capitaux propres supérieurs au capital social ;
- La créance renaîtrait à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance ;
- L'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution serait toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social ;
- Le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

Les conditions du retour à meilleure fortune ne sont pas remplies par la société FEALINX au 31 décembre 2017.

B - La meilleure fortune suppose la constatation d'un résultat net d'au moins deux cents mille euros. La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître le résultat d'au moins 200 000 euros, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. La reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que le résultat net de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution reste positif.

Le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

L'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant.

C - La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social.

La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social. Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

D - Le retour à meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social.

La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, avant impôt mais après crédits d'impôts, y compris ceux figurant dans les produits d'exploitation, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social. La reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant.

21.2 Garanties d'actifs et de passifs

1 – Dans le cadre du rachat des titres de la société IMALIA (devenue CADWARE SYSTEM, puis absorbée par la société VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES en date du 15 juin 2017), la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 31 décembre 2014. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 000 000 euros, avec application d'une franchise de 30 000 euros. Cette garantie sera caduque à compter du 17 juin 2018.

2 – Dans le cadre du rachat des titres de la société SOLO SOLUTION AUTONOME, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 décembre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 400 000 euros, avec application d'une franchise de 40 000 euros. Cette garantie sera caduque à compter du 31 décembre 2019.

3 - Dans le cadre du rachat des titres de la société SPREADING APPS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 11 juillet 2017. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 11 juillet 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieuses prud'homaines, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 600 000 euros, étant précisé que ce montant sera réduit de moitié à compter du 1^{er} janvier 2019, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

4 - Dans le cadre du rachat des titres de la société NUMVISION, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mai 2017. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mai 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 275 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2017, puis de 200 000 euros du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

Note 22 : Intégration fiscale

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Au titre de l'exercice 2017, les filiales faisant partie du groupe fiscalement intégré sont :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- SOLO SERVICE.

Note 23 : Tableau des filiales et participations

SOCIETES	% de détention	Capital social au 31 déc. 2017 (K€)	Réserves & Report à nouveau au 31 déc. 2017 (K€)	Chiffre d'affaires au 31 déc. 2017 (K€)	Résultat au 31 déc. 2017 (K€)	Valeur brute des titres (K€)	Valeur nette des titres (K€)
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	100,00%	248	13 016	67 110	4 167	16 763	16 763
VISIATIV SOFTWARE	100,00%	9 639	-7 077	7 836	-674	14 691	7 485
LYNKOA (données 31/12/2016)	100,00%	33	-61	137	-57	416	416
VSSB	50,98%	1 275	-29	0	-4	650	650
VISIATIV HOSTING	76,00%	1 500	-21	0	200	1 141	1 141
SOLO SOLUTION AUTONOME	100,00%	100	323	3 657	636	7 962	7 962
VISIATIV AFRICA (ex ALLIATIV)	100,00%	9	-627	1 117	-396	47	0
NUMVISION	60,03%	88	76	594	-206	453	453
VISIATIV SOLUTIONS	100,00%	2 150	-2 465	23 157	-1 619	2 150	718
SPREADING APPS	66,51%	23	43	1 446	-36	1 615	1 615
AIM CP	19,96%	405	178	0	152	461	461
VISIATIV 3D PRINTING (1)	50,06%	400				201	201
STRATEGEEEX (données 31/12/2016)	19,05%	120	-224	325	-361	400	400
FEALINX (données 31/12/2016)	11,45%	152	1 998	4 453	-179	195	195
LINKSOFT	28,89%	270	-147	186	-202	312	312
SYMEO (données 31/12/2016)	0,77%	782	66	382	76	6	6
VISIATIV SUISSE	100,00%	86	-80	1 170	66	83	83
KALISTA	100,00%	305	24	1 295	-207	828	584
LE RESEAU HUMAIN (données 31/12/2016)	15,56%	10	N/C	N/C	N/C	1	1
STATSH (données 31/12/2016)	5,00%	30	-	26	1	2	2
VISIATIV MAROC	100,00%	27	26	1 470	92	27	27
SIMLINX	100,00%	14	-135	0	-48	93	93

Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2017			
	Cabinet Deloitte		Cabinet Avvens	
	Montant HT	%	Montant HT	%
(Montants en euros)				
Commissariat aux comptes	31 750	59%	31 750	59%
Services autres que la certification	22 500	41%	22 500	41%
Total des honoraires	54 250	100%	54 250	100%

VISIATIV
Société Anonyme
au capital de 2 410 846,20 euros
Siège social : 26, Rue Benoit Bennier
69260 CHARBONNIERES LES BAINS
395 008 246 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

TROISIEME RESOLUTION – *(Affectation du résultat des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017).*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 1 439 992,20 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1.439.992,20 euros
A la réserve légale ainsi dotée à plein	30.135,97 euros
Le solde, soit la somme de	1.409.856,23 euros

En totalité au compte "report à nouveau" créditeur qui se trouve ainsi porté de 6 882 861,51 euros à 8.292.718,74 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 Mai 2018

Cette résolution obtient les votes suivants :

POUR : 2.541.974 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La résolution est :

ADOPTÉE

REJETEE

Certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
M. Laurent FIARD